

Informations municipales

Bulletin N°1 - 2021



**Bulletin composé, édité et distribué par la Municipalité.
Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.**

Le mot du Maire

L'année 2020 aura particulièrement été éprouvante à bien des égards, marquée par la crise sanitaire à l'échelle mondiale.

L'année 2020 aura aussi été celle de l'élection des nouveaux conseils municipaux à l'échelle nationale. Perturbée par la pandémie, il aura fallu attendre le 26 mai pour mettre en place le nouvel exécutif de la commune. Les conditions de réunions ne facilitent pas la mise en œuvre de notre programme, mais malgré cela nous sommes au travail quotidiennement pour suivre les affaires en cours et préparer les futures réalisations et les sujets ne manquent pas.

En dépit de ce contexte toujours troublé, c'est en mon nom et en celui de l'ensemble du conseil municipal de Mandres la Côte que je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année.

Que 2021 soit pour vous et vos proches, une année de paix et de réussite dans tous les domaines de la vie. En cette période si particulière, le contexte m'autorise plus que jamais à vous souhaiter une année pleine de santé pour vous tous et ceux qui vous sont chers.

Plus que jamais, cette crise nous aura enseigné collectivement que les valeurs de proximité, de solidarité et d'écoute doivent être le fil rouge de notre action au quotidien pour œuvrer, ensemble, à l'essor de notre commune et au bien-être de ses habitants.

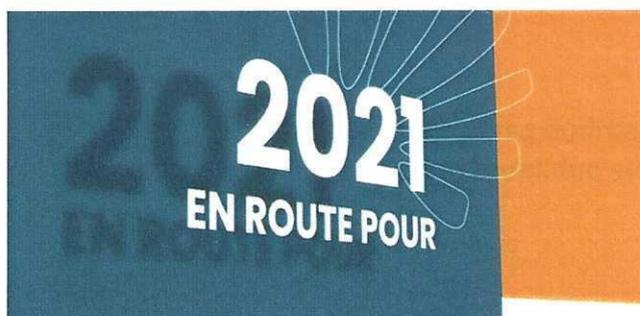
Je formule le souhait que nous puissions, rapidement, revivre en toute liberté, en toute simplicité, sans contraintes.

L'époque des vœux est une période que j'aurais aimé partager avec l'ensemble des habitants en vous les présentant de vive voix autour d'un moment convivial partagé. L'épidémie de Covid en a décidé autrement. Il en est de même pour le repas du 13 juillet, les animations du 14 juillet et le repas des aînés qui n'ont pu avoir lieu.

Malgré ces difficultés, l'équipe municipale va poursuivre son action avec optimisme et détermination.

Je terminerai en citant Jean Jaurès : « il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remord pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir ».

Isabelle LARDIN, maire



Etat civil en 2020



4 naissances

4 décès



2 mariages

4 Pacs

Renseignements utiles

Mairie de Mandres la Côte

Adresse : 2 rue de Bourgogne
52800 MANDRES LA COTE

Tél : 03 25 31 97 79

Courriel :
mairiedemandres@wanadoo.fr

Site Internet :
www.mandres-la-cote.fr

Ouverture du secrétariat au public
lundi et jeudi de 17h30 à 19h00
Certains samedi de 10h30 à 12h00

Permanence des élus
Le maire et ses adjoints le lundi et
jeudi de 17h30 à 19h00, et sur
rendez-vous.

Numéros d'urgence
SAMU : 15 – Pompiers : 18 –
Gendarmerie : 17

Au fil du travail de l'équipe municipale !

Sous la présidence de Gilbert Georgemel, maire, puis sous la présidence d'Isabelle Lardin, nouveau maire depuis le 26 mai 2020, l'équipe municipale s'est réunie 6 fois (février, mai, juin, juillet, septembre, décembre 2020) en Conseil Municipal. Tous les comptes rendus des séances de Conseils Municipaux sont consultables sur le site www.mandres-la-cote.fr

ATTENTION, pendant la période du couvre-feu, le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi et jeudi de 16h30 à 17h45.

Vaccination COVID 19

A ce jour, 4 centres de vaccination sont ouverts à tous les professionnels de santé, à toutes les personnes de plus de 75 ans et aux patients vulnérables à très haut risque, quel que soit leur âge (sur prescription médicale).

Les centres de vaccination sont accessibles uniquement sur rendez-vous à :

- St Dizier, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, rdv sur doctolib.fr ou par téléphone au 28429 ou 03.25.56.84.29
- Chaumont, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, rdv sur doctolib.fr ou par téléphone au 06.27.27.39.52 ou 03.25.30.71.17 ou par mail : vaccinocovid@ch-chaumont.fr
- Langres, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h, rdv sur doctolib.fr ou par téléphone au 03.25.87.89.42 ou par mail : vaccinocovid@ch-langres.fr
- Bourbonne les Bains, du lundi au vendredi sauf mercredi après-midi, de 9h à 12h et de 13h à 17h, rdv sur doctolib.fr ou par téléphone au 03.25.87.70.07 ou par mail : vaccinocovid@hopitalbourbonne.fr

La municipalité propose aux personnes de plus de 75 ans et/ou à celles ne disposant pas du permis de conduire, de les emmener au centre de vaccination le plus proche. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie et/ou du maire et/ou des adjoints.

Projets travaux du 1^{er} semestre 2021

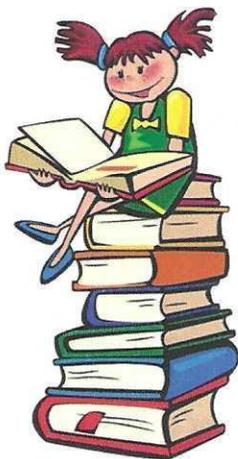
- **RESEAUX** : fin de l'enfouissement des réseaux rue de Provence et de la tranche 2 de la rue d'Alsace.
- **RENOVATION DE LA STATUE « LA VIERGE A L'ENFANT »** : la rénovation sera assurée par Mme Isabelle MAQUAIRE et débutera en mai 2021 pour une durée de 15 jours, la rénovation aura lieu sur place.
- **BETON HANGAR COMMUNAL** : Dès les beaux jours, le béton dans le hangar communal sera réalisé.
- **ANTENNE RELAIS TELEPHONIE** : la convention avec SFR est signée, la déclaration de demande de travaux est déposée. L'antenne pourrait être opérationnelle en 2021. Les problèmes de réception du réseau de téléphonie mobile de la commune devraient ainsi être résolus.

INFORMATIONS COMMUNALES



Ecole / Garderie périscolaire : Le service de garderie est assuré le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 16h30 à 18h30. Le midi, les enfants sont pris en charge par Mmes Ravier Géraldine, Moussu Sandra, Depaquy Sandy, Voizeux Céline ou Recouvreur Betty dès la sortie des classes à 12h00 et jusqu'à 13h30. La société Scolarest confectionne et livre les repas tous les jours. Le soir, les enfants sont pris en charge par Mmes Depaquy Sandy et Moussu Sandra. Mme Devoix Charlène s'occupe de l'entretien des locaux le soir après 18h30.

Depuis 2019, la compétence scolaire est partagée entre l'Agglomération de Chaumont (qui a en charge le fonctionnement de l'école) et la commune de Mandres (qui a en charge l'investissement, et plus particulièrement le bâtiment scolaire). La commune de Mandres étudie actuellement le projet d'installer des volets afin de sécuriser le bâtiment et d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants, notamment lors de fortes chaleurs.



Bibliothèque : Mme Sabine Callaert est à votre entière disposition pour vous guider au mieux dans vos choix : Livres, albums, romans, BD, documentaires, revues, ouvrages divers, CD...pour adultes et enfants, mais aussi dans le prêt de DVD (fictions, documentaires, films ...).

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 14h à 16h et le vendredi de 16h30 à 18h00 (horaires pendant le couvre feu) mais également pendant les jours et horaires d'ouverture de l'agence postale. L'inscription est gratuite et ouverte à tous.

Mme Callaert Sabine reçoit en dehors de ces horaires d'ouverture, les enfants des classes maternelles et primaires accompagnés de leurs enseignantes.

En 2020, il y a eu inscrits : 124 adultes et 117 enfants. 2265 livres, 31 CD et 84 DVD ont été empruntés au cours de l'année.

Par ailleurs, il vous est tout à fait possible de faire commander à la bibliothèque départementale un ou plusieurs ouvrages qui vous intéresseraient et qui ne seraient pas disponibles dans votre bibliothèque municipale. N'hésitez pas à le demander auprès de Mme Callaert Sabine.



Agence postale : Jours et heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h15 à 16h05 ; samedi de 10h30 à 12h00. Fermée le mercredi.



Location des salles communales :

SALLE DES FETES : pour Mandres : 200€ / Extérieur : 350€

SALLE DE LA CURE : pour Mandres : 50€ / Extérieur : 80€

Les locations sont gratuites pour les associations de la commune déclarées comme telles en Mairie. Aucune réservation de salle par téléphone ! Pour toutes demandes de location, disponibilités et horaires, conditions d'utilisation, documents à fournir ou formalités à accomplir, etc. s'adresser à la mairie pendant les permanences.

Concessions du cimetière : Prix pour concessions : Trentenaire: (1 place 1mx2m) : 70€
Cinquantenaire :(1 place 1mx2m) : 120€

Prix pour Colombarium : Trentenaire : 300€
Cinquantenaire : 500€

Objectif Citoyen à 16 ans !

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants. A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Ordures ménagères : le tarif des ordures ménagères est fixé à 96€/personne.

Vous avez la possibilité de régler cette redevance:

- en 1 fois, après réception de la facture, par chèque bancaire ou par paiement en ligne ou par virement bancaire.
- par prélèvement mensuel en 8 fois (prélèvements effectués d'avril à novembre) : contrat de prélèvement à demander en mairie et à redonner avant le 1^{er} mars 2021.

Système de paiement en ligne : Vous avez la possibilité de régler vos factures émises par la commune (ordures ménagères, affouages...) par le paiement en ligne PAYFIP (informations indiquées sur les factures)

Musée « C'était hier » : l'association « les amis du musée « c'était hier 1850 – 1920 », située 22 rue de Bourgogne, recherche des bénévoles et nouveaux adhérents qui souhaiteraient s'investir au sein du musée.
Contact : Mr Voirin Marc, Président.

QUELQUES PETITS RAPPELS :

PETIT RAPPEL

Toutes plantations en limite de propriété (haies, arbustes...) ne doivent pas dépasser sur le domaine public ; elles doivent être taillées afin de ne pas gêner la visibilité et la circulation piétonnière.

ENVIRONNEMENT

Il vous est rappelé que des bennes à verre et à papier sont disponibles auprès du hangar de la commune (à proximité du terrain de foot). Pour vos déchets « verts », il vous est demandé de les apporter à la déchetterie à Nogent ou de les composter individuellement.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Bruits de voisinage : Il est interdit d'utiliser des outils bruyants en dehors de certains horaires :
Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h30
Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

ANIMAUX

Nous vous demandons de prendre toutes les mesures et précautions de sécurité pour vos animaux, ne pas les laisser divaguer dans le village et de bien vouloir ramasser les déjections sur les trottoirs et devant les habitations.

ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

La collecte des ordures ménagères a lieu le **mardi**.
Celle du tri sélectif, le **vendredi en semaine paire**.

Un petit guide a été distribué à tous les habitants de la commune.

Adresse du SDED 52 :

40 bis avenue du Maréchal Foch 52000 CHAUMONT
Téléphone : 03 25 35 09 29
Mail : sded52@sded52.fr